La commission des aides étudie les demandes à distance !



ALIMENTATION LOGEMENT PRÉCARITÉ

16/06/2021

Face à la crise sanitaire, la commission des aides du département de Saône-et-Loire s'est adaptée et fonctionne à distance ! Les bénévoles de cette commission étudient avec le recul nécessaire, la situation des personnes en difficulté, exposée dans

les dossiers par les travailleurs sociaux et/ou par les bénévoles accueillants. Elle est un lieu d’échanges, de formation et de concertation.

La commission respectant les consignes du Secours Catholique d'intervenir uniquement quand les aides publiques ne peuvent s’appliquer, attribue des aides financières plus importantes que celles qui sont attribuées dans les permanences d’accueil, elle vise ainsi l'amélioration significative des situations compliquées. Elle participe à un financement dans le cadre d’un montage financier, à un projet susceptible d’améliorer la situation à moyen ou long terme, mais l’aide alimentaire ne peut être prise en compte. Enfin, elle repère et les signale, tous les dysfonctionnements des dispositifs et services publics ainsi que les besoins essentiels non satisfaits des personnes reçues. Cette instance est saisie par les équipes locales qui demandent pour les personnes qu'elles soutiennent, des aides d'un montant allant de 150 à 500 euros. En deçà de ce montant, les bénévoles décident en équipe ; au-delà de cette somme, la demande est étudiée et validée par les responsables de la délégation.

En Saône-et-Loire**,** comme en Côte-d’Or**, f**ace au contexte sanitaire, la commission des aides adoptant
un nouveau fonctionnement, analyse les dossiers désormais à distance.

Les équipes envoient par messagerie électronique les informations concernant le foyer. Par le biais de la visioconférence, l’équipe de la commission obtient des éléments de clarification du bénévole qui a rencontré la personne en difficulté. Puis la commission instruit le dossier et informe par messagerie, l’équipe de sa décision.

Ce nouveau fonctionnement en cette période de crise sanitaire permet aux membres de la commission de répondre aux demandes d’aides et d’instruire les dossiers, rapidement et efficacement.

https://bourgogne.secours-catholique.org/notre-actualite/la-commission-des-aides-etudie-les-demandes-distance